



LE PAYS YON ET VIE Ses programmes



L'ORAC



L'Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC) est une opération cofinancée à parts égales par l'Etat, la Région et le Département en lien avec les 2 intercommunalités en faveur des très petites entreprises (moins de dix salariés).

L'ORAC, C'EST QUOI ?

L'ORAC est un outil de développement pour les Très Petites Entreprises du commerce et de l'artisanat en milieu rural.

Elle permet aux entreprises de moins de dix salariés, commerciales, artisanales et de services, de bénéficier de subventions pour leur modernisation et leur développement.

Elle concerne les entreprises implantées dans les communes de moins de 15 000 habitants, ayant au moins un an d'exercice, réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 762 000 € HT et dont la surface commerciale est inférieure à 400 m².

Cette aide est de 30% du montant HT des investissements réalisés et est plafonnée à 10 500 € par entreprise.

Pour être subventionnables, les investissements prévus doivent être neufs, structurants et stratégiques, et s'inscrire dans un projet de modernisation ou de développement de l'entreprise.

S'agissant des locaux d'activités, sont éligibles les investissements immobiliers par nature ou par destination.

S'agissant de l'outil de production, sont éligibles :

- 🔗 les investissements de capacité, pour satisfaire une clientèle plus importante,
- 🔗 de productivité, pour accroître la rentabilité de l'entreprise
- 🔗 de contrainte, pour la mise en œuvre de normes nationales ou européennes.

L'ORAC DU PAYS YON ET VIE

Lancée en juin 2004, l'ORAC du Pays Yon et Vie était initialement pourvue d'une enveloppe de 787 500 €.

En mai 2009, cette enveloppe a été portée à 1 033 500 €, financée par l'Etat, la Région des Pays de la Loire et le Département de la Vendée. Cette dotation complémentaire de 246 000 € permet de soutenir 30 dossiers en plus des 105 initialement estimés.

L'opération a pris fin le 21 mai 2012.

Quelques chiffres...

Au 30 septembre 2011, 124 dossiers ont reçu un avis favorable du Comité Technique Régional (CTR) engageant ainsi 967 400 € des 1 033 500 € disponibles soit plus de 94% de l'enveloppe.